

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Exploration Knick Inc.**

Interdit à Jacques Brunelle, Robert Bryce, Hugo G. DelRue, Gordon Neil Henriksen, Marc-Antoine Jetté et Alain Thivierge d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Exploration Knick Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 2 mai 2016.

Décision n°: 2016-IC-0059

#### **Les Ressources Komet Inc.**

Interdit à Roby Bégin, Pierre Colas, André Gagné, Pierre Labrecque, André Le Bel, Marcel Robillard et Robert P. Wares d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Les Ressources Komet Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 3 mai 2016.

Décision n°: 2016-IC-0063

#### **NovX21 Inc.**

Interdit à Nicole Blanchard, Manuel Guedes, Hojatollah Vali, Salvatore Infantino et Sam Szlamkowicz d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de NovX21 Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 3 mai 2016.

Décision n°: 2016-IC-0062

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **Valeant Pharmaceuticals International, Inc.**

Révoque la décision d'interdiction 2016-IC-0053, prononcée le 15 avril 2016, limitée à William A. Ackman, Fredric N. Eshelman, Ronald H. Farmer, Stephen Fraidin, Colleen A. Goggins, David Robert Hale, Robert A. Ingram, Theo Melas-Kyriazi, Garrison Mason Morfit, Michael Pearson, Robert N. Power, Norma Ann Provencio, Robert L. Rosiello, Thomas W. Ross Sr. et Howard B. Schiller d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Valeant Pharmaceuticals International, Inc. parce que celui-ci a déposé ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel, sa notice annuelle et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

La révocation est prononcée le 29 avril 2016.

Décision n°: 2016-IC-0061